

ÉQUIPEMENT

Le Tetris, au Havre, une SMAC, mais pas seulement

Trois années auront suffi, entre le lancement du projet Tetris et l'ouverture du lieu, le 19 septembre. La Ville du Havre avait confié la maîtrise d'ouvrage à l'association Papa's Production, dirigée par Franck Testaert, qui a souscrit un emprunt de 3,2 millions d'euros. Situé dans l'enceinte du Fort de Tourneville, cette scène de musiques actuelles (la seconde labellisée du département avec le 106 à Rouen) accueillera près de 90 représentations, essentiellement de musique, mais aussi de danse ou théâtre avec, par exemple la compagnie Akté ou Ivo Dimchev. Les deux salles (900 et 200 spectateurs debout) sont équipées de praticables de scène modulables, le plancher souple du club permettra des résidences de cirque ou de danse. Cette pluridisciplinarité a notamment été souhaitée par les quelque



24 structures qui logent dans le Fort. *«Le Fort est une sorte de fabrique culturelle que ses acteurs tentent de gouverner ensemble, explique Fazette Bordage, missionnée par la Ville. J'ai répercuté les suggestions des uns et des autres aux concepteurs du Tetris.»* Elle a ainsi fait part de la volonté d'un restaurant ou d'un espace d'exposition. La SMAC doit faire face à deux contraintes, selon son chargé de programmation, Johann Schulz : *«Le Tetris n'est pas identifié comme un lieu de diffusion de danse, théâtre ou marionnettes (environ 20% des spectacles). De plus, les salles devront être équipées en gradins à cette occasion, ce qui impose de penser une programmation sur une ou deux semaines en configuration assise.»*

Le Tetris est animé par une équipe de douze salariés, son budget de fonctionnement est de 1,3 million d'euros, dont un quart subventionné par la Ville du Havre. **I. N. D.**

Culture à l'université : des objectifs assignés aux établissements

CONVENTION. Aurélie Filippetti et sa collègue de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, ont signé une convention avec la Conférence des présidents d'université dans le but d'intensifier les pratiques culturelles et artistiques des étudiants. Le texte appelle à valoriser le patrimoine des universités, renforcer la rencontre entre l'université et la création artistique, dynamiser les partenariats avec les institutions artistiques... Le 12 juillet à Avignon, Aurélie Filippetti a justifié cette initiative par la faible place de l'éducation artistique et culturelle à l'université, parlant d'un «continent noir». Geneviève Fioraso précisait : *«La convention encourage les universités à reconnaître les engagements artistiques des étudiants sans leur imposer un modèle».* L'un des leviers de la culture à l'université devrait être le développement de résidences d'artistes sur les campus, charge à l'université de «coordonner les différents modes d'intervention de l'artiste». Des conventions régionales associeront les universités, les rectorats, les DRAC, les institutions culturelles, etc. *«C'est un grand pas, commente Emmanuel*

Éthis, président de l'université d'Avignon. Cette convention permet de faciliter des passerelles essentielles. À l'université d'Avignon, on explore cela depuis longtemps, de façon responsable et autonome. Cette convention-cadre a le mérite d'inciter les universités françaises à faire la même chose. Des déclinaisons vont être organisées région par région, DRAC par DRAC, université par université.» Aucun crédit supplémentaire n'est annoncé au service de cette ambition. La dynamique culture-université reposera sur les vice-présidents d'université chargés de la culture et le référent nommé dans chaque DRAC. Aidera-t-elle à renforcer des théâtres universitaires déjà repérés au plan national, comme le T.U. à Nantes ou la Vignette à Montpellier ? Le T.U. subit une baisse des subventions de l'université et de la DRAC (moins 80 000 euros sur trois ans). À Montpellier, le théâtre de La Vignette a des moyens très faibles (budget d'environ 300 000 euros) et a vu le projet de rapprochement avec le théâtre du Hangar, étudié avec la communauté d'agglomération, reporté après les élections municipales. **I. Y. P.**

OPÉRA DE PARIS : LISSNER

DÈS 2014. Stéphane Lissner prendra la direction de l'Opéra national de Paris une année avant la date prévue. Il remplacera Nicolas Joël à la rentrée 2014. L'accélération du calendrier a été rendue possible par la disponibilité rapide d'Alexander Pereira à la place de Lissner, à la Scala de Milan. Le nouveau directeur arrivera donc à la même période que Benjamin Millepied, nommé pour succéder à Brigitte Lefèvre à la direction de la danse.

CONSERVATOIRE DE PARIS :

LA SHORT-LIST. Cécile Garcia-Fogel, Clément Hervieu-Léger et Claire Lasne-Darcueil sont présélectionnés pour succéder à Daniel Mesguich au Conservatoire national supérieur d'art dramatique, à Paris.

DEUX CNAR EN RHÔNE-ALPES.

La ministre de la Culture a annoncé que le label de centre national des arts de la rue (CNAR) en Rhône-Alpes serait attribué aux deux postulants, l'Apsoar, à Annonay (Ardèche), et les Ateliers Frappaz, à Villeurbanne (Rhône). Jean-François Marguerin, DRAC de Rhône-Alpes confie : *«Il s'agit de deux belles aventures qui sont complémentaires dans leurs missions et qui couvrent deux territoires distincts. Leurs moyens alloués par l'État ne seront pas moindres que ceux d'un CNAR, il ne s'agit pas de subventionner deux CNAR au rabais.»*

LE BUREAU DE L'ACCN.

L'Association des centres chorégraphiques nationaux (ACCN) a élu comme présidente. Emmanuelle Vo-Dinh, directrice du Phare / CCN du Havre Haute-Normandie. Elle succède à Éric Lamoureux codirecteur du Centre chorégraphique national de Caen/Basse-Normandie qui reste vice-président, avec Mathilde Monnier, directrice du CCN de Montpellier Languedoc-Roussillon, et Laurent Vinauger, secrétaire général du CCN de Franche-Comté à Belfort. Yves Kordian, directeur délégué de Malandain Ballet Biarritz, et Bruno Joly, administrateur général du CCN de Caen / Basse-Normandie, demeurent trésorier et secrétaire.

LE RIF EN CAMPAGNE.

Le Réseau des musiques actuelles en Île-de-France (RIF) lance la campagne «Voter + de musique dans sa ville». Elle interpelle les candidats aux élections municipales. Les municipalités sont appelées à poursuivre *«leurs efforts pour soutenir et accompagner tous ces équipements et initiatives de proximité qui favorisent le développement musical.»*